



LA PAROLE À...

PLAINE COMMUNE HABITAT : BIENTÔT « ZONE HORS SURLOYER » ?

Notre mobilisation contre les nouveaux barèmes de surloyer a payé : nous sommes en effet sur la bonne voie pour que le nouveau surloyer d'exclusion qui aurait multiplié par 10 le nombre de locataires de Plaine Commune Habitat soumis au surloyer et par 6 les montants de ce surloyer ne soit pas appliqué aux locataires de Plaine Commune Habitat alors que beaucoup de bailleurs privés l'appliquent déjà. Dans notre détermination nous avons été soutenus par les locataires et leurs représentants et surtout par l'agglomération Plaine Commune qui a voté à l'unanimité un Plan Local de l'Habitat demandant que 97% du territoire soit considéré comme « zone hors surloyer ». Nous attendons la réponse de l'État sur cette demande qui permettrait de ne plus appliquer le surloyer, comme c'est le cas depuis le 1^{er} janvier 2011, et donc de conserver la mixité sociale et de ne pas alourdir gravement le budget logement des locataires. Réponse, que nous espérons favorable, dans quelques semaines.

STÉPHANE PEU, président de Plaine Commune Habitat

en pratique

PAYER SON LOYER À TEMPS c'est important



Le loyer **doit être réglé au plus tard le 5 du mois**. Par exemple, le loyer du mois de février doit être réglé le 5 mars. **Attention** : tout locataire qui n'a pas réglé son loyer le 5 du mois est en situation de **retard de paiement**. Il recevra dès lors systématiquement une lettre de relance et encourt des frais de procédures. Cette date butoir ne concerne pas les locataires ayant opté pour le prélèvement automatique et qui peuvent choisir leur date de prélèvement : le 5 ou le 15 du mois. Par contre cette date butoir s'applique pour tout autre mode de règlement : le paiement par TIP, chèque et paiement par internet.

ENTERREZ VOS MAUVAISES HABITUDES

L'ensemble du patrimoine de Plaine Commune Habitat est peu à peu équipé de colonnes enterrées pour le tri des déchets. Des installations en pied d'immeuble, sur la rue, plus pratiques et plus propres que des containers poubelles dans des locaux difficiles d'accès. Mais encore faut-il respecter quelques règles d'usage qui peuvent vite devenir de bonnes habitudes et qui sont rappelées régulièrement par les personnels de l'office et des campagnes de sensibilisation. Les prochaines campagnes au pied des colonnes enterrées auront lieu :

- le mercredi 16 et le vendredi 18 mars à Simounet - Saint-Denis
- le mercredi 23 et le jeudi 24 mars à Cosmonautes - Saint-Denis



La TV passe au **NUMÉRIQUE** dans quelques jours

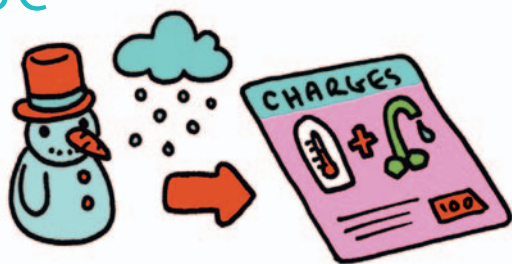
Votre installation TV est-elle prête à recevoir le numérique qui sera le seul mode de diffusion à partir du 8 mars prochain ? Toute l'info est disponible sur le : www.tousaunumerique.fr ou au **0 970 818 819** (coût d'un appel local) et un dépliant d'information est à votre disposition auprès de votre gardien et à votre agence.

Plaine Commune Habitat a pris de son côté toutes les dispositions sur ses équipements collectifs pour permettre la réception du numérique.



À SAVOIR

Il faut mettre ses ordures ménagères non recyclables dans des sacs poubelles de 30 litres maximum pour qu'elles puissent être introduites dans les containers gris et marron.



Les provisions de charges en questions

...❖ POURQUOI LES PROVISIONS DE CHARGES ONT-ELLES ÉTÉ RÉAJUSTÉES LE MOIS DERNIER ?

• L'augmentation exponentielle du prix du chauffage (+7.84% en 2010), cumulé au froid brutal et prolongé du début de l'hiver 2010 (des températures statistiquement 20% plus froides qu'en 2009) font craindre une forte augmentation du poste « chauffage » sur la facture 2010. Une hausse que Plaine Commune Habitat anticipe en réajustant les provisions.

...❖ TOUS LES LOCATAIRES SONT-ILS CONCERNÉS ?

• Certains sites et donc certains locataires sont plus concernés que d'autres. Il est clairement constaté que les résidences récemment réhabilitées qui ont fait l'objet d'importants travaux d'isolations sont moins concernées par ces hausses du chauffage. D'où les efforts accrus de l'organisme pour réhabiliter le patrimoine.

...❖ QUAND AURA LIEU LA RÉGULARISATION QUI PERMETTRA DE VÉRIFIER LES CONSOMMATIONS EFFECTIVES ?

• La régularisation des charges aura lieu en juin 2011 avec la proposition faite aux amicales de locataires de faire toutes les vérifications utiles le mois précédent.

À SAVOIR

Le coût des charges est aussi lié aux quantités d'eau dépensées. Pour vous aider à faire des économies Plaine Commune Habitat vous accompagne : prochaine campagne de sensibilisation sur l'eau à la Maison de Quartier Floréal-Saint-Denis, du 28 février au 5 mars et le mercredi 16 mars à l'agence Sud.

 d'infos www.oph-plainecommunehabitat



le point sur les travaux



PLACES ET BOX DE PARKING À DES PRIX ATTRACTIFS

D'importants travaux sur les parkings ont été réalisés avec, au programme : leur rénovation complète, la création de box et la mise en place de la vidéo protection. Désormais, sur plusieurs quartiers du patrimoine, ce sont des parkings plus sûrs qui sont proposés à la location, accompagnés de prix particulièrement attractifs. **Pour connaître les parkings disponibles proches de chez vous, prenez contact avec votre agence.**

retour sur

UNIS ET SOLIDAIRES POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Un rassemblement d'une centaine de personnes dont des élus du territoire a eu lieu sur le quartier de La Courtille, à Saint-Denis le 25 janvier 2011. Depuis plusieurs mois, l'insécurité et les actes d'incivilité ne cessent d'entraver la vie quotidienne



du quartier Floréal, La Saussaie, La Courtille, de ses habitants, des salariés de Plaine Commune Habitat, des entreprises et des différents professionnels. Face à cette situation inacceptable, les pouvoirs publics ont été interpellés à plusieurs reprises. Mais les demandes pour plus de moyens de police sont restées jusqu'à présent sans réponse satisfaisante. Ce rassemblement visait à montrer la détermination des salariés, des élus et de représentants de locataires à être entendus et à obtenir des solutions rapides pour retrouver un cadre de vie serein. Il n'est pas possible qu'une minorité de personnes puisse empêcher des centaines d'autres de vivre dignement et travailler dans de bonnes conditions.